

Conférence ODD 14 – juin 2017

Soumission de la Principauté de Monaco

Monaco répond à l'invitation du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable N°14 et contribuer à la préparation des notes d'information sur les thèmes des dialogues de partenaires.

Contribution de la Principauté de Monaco aux notes d'information des dialogues n°1, 2 et 3.

Dialogue n°3 sur l'Acidification des Océans

La prise en compte des océans dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a permis d'inscrire durablement sur l'agenda politique international leur valeur sociale, économique et environnementale.

Des océans sains et productifs sont ainsi indispensables à la réalisation du Programme de développement durable.

La reconnaissance de la menace que représente pour les océans et les mers l'acidification, corollaire du changement climatique, et de ses conséquences environnementales, sociales et économiques potentielles est relativement récente.

Or, si des changements globaux (réchauffement et acidification des océans, désoxygénation, etc.) affectent en premier les écosystèmes, les sociétés humaines seront également inévitablement affectées, puisque leur survie dépend de ces écosystèmes.

Les communautés côtières sont particulièrement menacées du fait de la forte concentration de la population près des littoraux, de l'urbanisation croissante, des risques posés par la montée du niveau de la mer et de la pollution des eaux.

L'acidification des océans est susceptible d'avoir un impact négatif particulièrement important sur les petits producteurs, les pêcheries de subsistance, et les pays dont l'économie est basée sur le tourisme.

L'attrait touristique dépend en effet de la qualité de l'environnement, y compris des récifs coralliens qui accueillent 33% de la biodiversité marine mondiale. La valeur mondiale du tourisme basé sur les récifs coralliens est estimée à 11 milliards d'euros pour 2010. Le tourisme de plongée augmente de 20% par an, soit quatre fois plus vite que le tourisme classique.

Plus de 100 pays bénéficient du tourisme associé aux récifs coralliens. Pour 23 d'entre eux, le tourisme récifal représente plus de 15% du produit intérieur brut. En outre, le tourisme est une source de recettes en devises dans 46 des 50 pays les moins avancés du monde.

Cependant, les récifs coralliens sont très sensibles à l'acidification. Actuellement, près de 60% des récifs coralliens sont menacés et ce pourcentage pourrait augmenter à 90% en 2030 et près de 100% d'ici à 2050.

Depuis 2010, des Ateliers internationaux sur les impacts socio-économiques de l'acidification des océans sont organisés à Monaco, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, par le Centre Scientifique de Monaco et les Laboratoires de l'environnement de l'AIEA basés à Monaco.

Leurs objectifs sont de :

- Permettre à des spécialistes en sciences naturelles et en économie de présenter leurs points de vue sur le thème de l'acidification des océans ;
- Etablir des liens solides entre ces deux communautés ;
- Fournir aux décideurs politiques des recommandations pour atténuer les impacts sociaux et économiques de l'acidification des océans sur les moyens de subsistance, le commerce et la sécurité alimentaire.

Des recommandations ont été élaborées lors de chaque atelier, organisés en 2010, 2012 et 2015. Le quatrième se tiendra en octobre 2017.

Le 1^{er} atelier (novembre 2010) a permis d'établir un premier inventaire des services affectés par l'acidification des océans.

Ses conclusions mettent en lumière que l'acidification des océans affecte l'environnement marin de différentes manières :

- Altération de la croissance du squelette des coraux et de la coquille des mollusques ;
- Modifications de la chaîne alimentaire ;
- Ralentissement de la croissance de ces organismes ;
- Troubles physiologiques chez les poissons et les invertébrés.

Ce changement chimique entraîne donc une dégradation des écosystèmes marins et par conséquent affecte les activités économiques dont de nombreuses communautés dépendent.

Conclusions du 2^{ème} atelier (11 au 13 novembre 2012) voir le document A/67/810

Thème principal : l'impact socio-économique de l'acidification des océans sur les pêches et l'aquaculture.

Ces conclusions mettent en évidence que :

- Les régions du monde ne sont pas toutes égales quant aux impacts physico-chimiques ou socio-économiques de l'acidification sur les pêches et l'aquaculture ;
- Les espèces marines ont des sensibilités différentes ;
- L'acidification des océans pourrait aggraver les effets d'autres pressions environnementales, telle que l'augmentation de la température. Elle pourrait inhiber ou favoriser le développement de certaines espèces, induisant des modifications de la composition des écosystèmes ;
- Le coût total de l'acidification est encore indéterminé. Parfois sous-évaluée, l'acidification des océans -conséquence du rejet de CO₂ dans l'atmosphère par les activités humaines- pourrait avoir un coût annuel de 10 milliards de dollars pour les

pêches mondiales et impacter directement l'économie des zones côtières, lesquelles devraient regrouper 50% de la population à l'horizon 2050 ;

- Pour faire face aux conséquences socio-économiques de ce phénomène, les communautés humaines dépendantes de la pêche ou de l'aquaculture devront adapter leurs pratiques et leur gestion de l'environnement ;
- La recherche d'espèces aquacoles plus tolérantes a également été suggérée.

Conclusions du 3^{ème} atelier (12 au 14 janvier 2015) : voir le document A /69/942

Thème principal : les répercussions socio-économique de l'acidification des océans sur les communautés côtières et leurs possibilités d'adaptation à différents niveaux.

Les discussions ont porté sur cinq principaux thèmes :

- Les communautés côtières dépendantes de la pêche et de l'aquaculture ;
- Les communautés côtières dépendantes du tourisme lié aux récifs coralliens ;
- La modélisation des impacts biologiques, économiques et sociologiques, les actions et les adaptations potentielles à mener, et enfin la gouvernance et la législation.

Les principales recommandations proposées par les experts sont :

- La diminution des émissions de CO₂ est le premier objectif pour une solution durable, complétée d'une réduction des menaces locales et de la mise en place d'aires marines protégées ;
- Les solutions d'adaptation (ex : migration des populations, restauration d'habitat, protection des côtes, modifications des pratiques artisanales) sont coûteuses. Il vaut mieux favoriser les solutions d'atténuation (réduction des émissions de CO₂) et inclure les océans dans toutes les négociations internationales sur le changement climatique ;
- L'augmentation de la résilience des écosystèmes et des sociétés à travers l'amélioration de la gestion des pêches et de l'aquaculture, la restauration des stocks de poissons et de la biodiversité, la responsabilisation des communautés vulnérables.
- La recherche des sources de financement innovantes et l'inclusion de l'acidification des océans dans le « fond vert pour le climat » ;
- Le développement des connaissances, la promotion de plateformes pour collecter des données et transmettre l'information ;
- La prise en compte des considérations sociales au sein des solutions écologiques ;
- L'interdisciplinarité doit être favorisée pour être complémentaire afin de proposer des solutions aux décideurs.

Dialogue n°1 sur la pollution marine

La pollution marine, et tout particulièrement la pollution plastique et micro-plastique, est l'une des menaces les plus importantes pesant sur les océans et les mers.

Une fois dans le milieu marin, les plastiques ou micro-plastiques non biodégradables sont susceptibles de s'introduire dans la chaîne alimentaire de nombreux organismes, ce qui entraîne des risques pour la sécurité alimentaire et la santé humaine, en provoquant des intoxications chroniques.

A ce titre plusieurs dispositifs sont mis en œuvre en Principauté pour limiter le rejet de matériaux plastiques vers le milieu naturel.

Depuis plusieurs années, la politique du Gouvernement Princier en matière de gestion des déchets a pour objectifs de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur traitement et leur élimination. L'action du Gouvernement porte ainsi sur l'intensification du tri sélectif et le développement des campagnes de sensibilisation afin de favoriser le recyclage.

Afin d'accompagner le changement d'habitudes de consommation, le Gouvernement Princier met en œuvre depuis 2014 une démarche « commerce engagé » auprès des commerçants de la Principauté. L'objectif de cette démarche vise à favoriser une économie locale représentant moins d'emballages, moins de déchets et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans cette optique que le Gouvernement Princier a décidé, dès 2016, d'interdire les sacs de caisse en plastique à usage unique. Pour accompagner cette mesure et les sensibiliser à l'utilisation des sacs réutilisables, un sac en coton biologique a été fourni à tous les résidents.

Cette interdiction a été étendue au 1^{er} janvier 2017 à tous les autres sacs en matières plastiques destinés à l'emballage des marchandises dans les commerces. Pour les sacs compostables, seuls restent autorisés ceux composés d'au moins 30% de matières biosourcées. Cette proportion augmentera progressivement : 40% au 1^{er} janvier 2018, 50% au 1^{er} janvier 2020 et 60% au 1^{er} janvier 2025.

Enfin, les ustensiles jetables de cuisine en matière plastique seront interdits à partir de 2020.

Par ailleurs, la Principauté veille à la préservation des écosystèmes par la gestion de ses eaux avant rejet vers le milieu naturel. Monaco dispose ainsi d'ouvrages de traitement, dont la capacité est dimensionnée pour 100 000 Equivalent habitants (EH), qui assurent un prétraitement physique, puis un traitement primaire et secondaire des eaux. Ce dispositif concerne les eaux usées et la partie chargée des eaux de ruissellement de la Principauté.

Les acteurs locaux de la Principauté sont également engagés sur cette problématique. Ainsi, l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature organise régulièrement des campagnes de nettoyage des fonds marins sur le littoral monégasque.

Dialogue n°2 sur la gestion, la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes

La préservation de la biodiversité marine ainsi que des écosystèmes et habitats marins est également l'une des principales priorités de la Principauté de Monaco, conformément à de nombreux engagements internationaux, en particulier la cible 14.5.

A cet égard, parmi les outils de gestions par zone, les aires marines protégées, comme l'a rappelé Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, lors de la Conférence « Our Ocean » à Valparaiso, constituent une « *solution pérenne, viable pour tous, écologiquement responsable et financièrement appropriée* ».

Les aires marines protégées constituent ainsi l'un des principaux outils de gestion par zone.

Les réserves marines, quant à elles, en assurant un degré de protection accru, offrent des bénéfices pouvant être supérieurs (densité, diversité et biomasse accrues) en permettant aux individus d'être plus gros, âgés, de pondre plus d'œufs et aux larves un meilleur ratio de survie.

Une approche intégrée, basée sur la science, les écosystèmes et la précaution doit être encouragée.

Afin d'assurer une protection adéquate et efficace de la biodiversité marine, des écosystèmes et de l'habitat marin, il conviendrait d'établir un réseau mondial et cohérent d'aires marines protégées aux objectifs de conservation de long terme et écologiquement représentatives, pour pallier la fragmentation actuelle.

L'identification des zones les plus sensibles et dans lesquelles de telles aires marines protégées doivent être désignées en priorité, au vu des services qu'elles rendent, est dès lors particulièrement importante. Le principe de prise de décision basée sur la meilleure information scientifique est essentiel.

Les aires marines protégées sont aussi des outils appropriés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, en constituant des observatoires privilégiés de leurs effets, mais aussi des espaces cruciaux pour renforcer la résilience des écosystèmes et des habitats marins, qui peuvent entre autres s'avérer être d'efficaces systèmes de captation et de séquestration du carbone.

Dans sa région, Monaco coopère avec les autres Etats riverains de la mer Méditerranée pour relever les nombreux défis qui se posent en matière de lutte contre la pollution et de préservation de sa biodiversité.

La 8^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative (2 et 3 avril 2017) sera aussi l'occasion de considérer la Méditerranée sous 2 angles spécifiques, à savoir le développement de l'aquaculture et de la pêche durables, d'une part, et la relation entre les AMP et le changement climatique d'autre part. Ce dernier domaine est en effet à ce jour relativement peu évoqué.

Par ailleurs, le fort engagement de Monaco en faveur des aires marines protégées en Méditerranée va de paire avec les actions menées par les nombreuses institutions établies en Principauté tel que le Secrétariat de l'Accord Pelagos, par exemple, Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée.

Ce Sanctuaire est une aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM). Cette caractéristique en fait en effet un des sites « d'importance dans la conservation des constituants de la diversité biologique dans la mer Méditerranée, contenant les écosystèmes spécifiques à cette mer ou les habitats liés à des espèces menacées. Ils sont d'intérêt particulier dans les domaines de la science, de l'esthétique, de la culture ou de l'éducation. » L'Accord Pelagos est ainsi une contribution importante à l'objectif de préservation de l'écosystème marin de la Méditerranée.

Enfin, Monaco est dépositaire de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer noire, de la méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), entré en vigueur en 2001, qui rassemble 23 pays du pourtour méditerranéen et dont l'objectif principal est de réduire les menaces qui pèsent sur les Cétacés et leur habitat dans cette région.